

DÉCLARATION D'OPTION

Assurance vieillesse des conjoints collaborateurs des professions libérales

NOM, Prénom du conjoint collaborateur / partenaire de pacs :

REGIME DE BASE

(Cochez l'option choisie parmi les trois possibles)

1) Base forfaitaire Revenu forfaitaire égale à 20 568 € (taux 2020) <input type="checkbox"/>	2) Pourcentage du revenu du professionnel - Soit 25 % du revenu ayant servi <input type="checkbox"/> d'assiette à la cotisation - Soit 50 % du revenu ayant servi <input type="checkbox"/> d'assiette à la cotisation	Partage d'assiette avec le professionnel avec son accord* - Soit fraction de 25 % du revenu <input type="checkbox"/> du professionnel - Soit fraction de 50 % du revenu <input type="checkbox"/> du professionnel Signature du professionnel pour accord
--	--	---

REGIME COMPLEMENTAIRE¹

(Cochez l'option choisie parmi les deux possibles)

- Soit 25 % de la cotisation du titulaire
- Soit 50 % de la cotisation du titulaire

¹ (Part forfaitaire : 1 648 € - Part proportionnelle : 3 % des revenus compris entre 25 246 € et 176 313 €)

REGIME INVALIDITE DECES²

(Cochez l'option choisie parmi les deux possibles)

- Soit 25 % de la cotisation du titulaire
- Soit 50 % de la cotisation du titulaire

² (Part forfaitaire : 678 €)

Le

Signature du conjoint collaborateur /partenaire de pacs

Signature du professionnel

(*) En cas de partage d'assiette, la cotisation du Régime de Base est due pour l'année entière

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès des services de la Carpinko, aux conditions légales et réglementaires en vigueur.